

	Age	Quelle carte vitale (CV)	Où suis-je inscrit en Sécurité Sociale (SS) ?	Où suis-je inscrit en complémentaire santé	Qui est informé des dépenses de soins ?
	Avant 16 ans	CV des parents	Sur le compte des parents	Sur la complémentaire santé des parents	Relevé de prestations aux parents
<b>Mineur</b>	A 16 ans scolaire	CV portant son nom et son numéro de SS	Sur le compte de ses parents	Sur la complémentaire santé des parents	Relevé de prestations aux parents
	A 16 ans apprenti	CV portant son nom et son numéro de SS	A son propre dossier à constituer à la SS	Sur la complémentaire santé des parents	
	A 16 ans en alternance	CV portant son nom et son numéro de SS	A son propre dossier à constituer à la SS	Sur la complémentaire santé des parents	
<b>Majeur</b>	Scolaire	CV portant son nom et son numéro de SS	Sur le compte de ses parents jusqu'au bac (30 septembre de l'année)	Sur la complémentaire santé des parents	Relevé de prestations aux parents
	Etudiant	CV portant son nom et son numéro de SS	A son propre dossier à la Sécu des étudiants (SMERRA ou LMDE) au 1 <sup>er</sup> octobre de l'année	Sur la complémentaire santé de ses parents ou à sa propre mutuelle ou a la CMUc ou l'ACS	Relevé de prestations aux parents si sur leur compte en compl santé)
	Etudiant en alternance	CV portant son nom et son numéro de SS	A son propre dossier à constituer à la SS	Sur la mutuelle de ses parents ou a sa propre mutuelle ou a la CMUc ou ACS (Aide à la complémentaire santé)	

	Salarié	CV portant son nom et son numéro de SS	A son propre dossier à constituer à la SS	A sa propre mutuelle ou a la CMUc ou l'ACS	
	Sans statut	CV portant son nom et son numéro de SS	Sur le compte de ses parents jusqu'à 25 ans	Sur la complémentaire santé des parents	
	Sans statut après 25 ans	CV portant son nom et son numéro de SS	A son propre dossier (bénéficie du RSA)	CMUc automatique avec le RSA	

Dès que le jeune a son propre dossier, il peut réclamer ses codes d'accès à ameli.

L'inscription sur ameli.fr permet :

- de visualiser ses remboursements avec ses propres identifiants,
- Plus de décompte papier envoyé par courrier
- Des informations sur l'assurance maladie en général et sur la prévention en particulier.